

Description

Le responsable de ménage agricole ou la paysanne, partenaires de l'agriculteur ou de l'agricultrice à tous les niveaux de décision, gèrent le ménage rural et en assurent en partie l'approvisionnement alimentaire. Ils participent activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettent en valeur les produits et les prestations de l'exploitation et entretiennent des relations efficaces avec les nombreux interlocuteurs de l'agriculture.

Leurs principales activités consistent à:

Gestion du ménage rural

- assumer les tâches ménagères courantes (nettoyage, entretien du linge);
- s'occuper de l'éducation des enfants;
- planifier et préparer des repas pour un nombre de personnes parfois élevé;

Autoapprovisionnement

- développer la production fermière en viandes, fruits, légumes et autres aliments;
- élever des animaux de basse-cour et le menu bétail (porcs, lapins, volaille, etc.);
- entretenir le jardin potager (légumes, petits fruits, fleurs);
- stériliser des fruits (poires, abricots, cerises);
- fabriquer des produits "maison" (pains, pâtisseries, confitures, gelées, jus de fruits, etc.);

Activités commerciales

- vendre des produits de la ferme à une clientèle fixe ou de passage, tenir un stand au marché;
- développer le tourisme rural et offrir le service "chambre et table d'hôte" à la ferme;
- accueillir des classes d'école, expliquer les activités de la ferme, faire visiter l'exploitation, proposer le gîte "dormir sur la paille";

Travaux agricoles

- participer aux travaux de soins au bétail (traite, alimentation, surveillance et contrôle, mise bas) de manière ponctuelle ou régulière;
- stocker les récoltes, entretenir les cultures en fonction des conditions météorologiques ou des cas d'urgence;

Tâches administratives

- établir le budget, tenir la comptabilité du ménage agricole;
- gérer les comptes de l'exploitation, verser les salaires, mettre à jour des dossiers, etc.

Environnement de travail

Le travail du responsable de ménage agricole ou de la paysanne est tributaire des conditions météorologiques. C'est une activité indépendante qui implique une présence quasiment constante dans l'exploitation. Le cadre de vie est communautaire, la structure familiale comprenant souvent des personnes âgées et/ou des employés agricoles. L'évolution des techniques et l'augmentation du niveau de confort ont beaucoup contribué à faciliter leurs tâches au fil des années.

Formation

La formation de responsable de ménage agricole ou de paysanne s'acquiert en emploi.

Lieux

- Courtemelon - Cernier - Loveresse, Morges - Moudon, Posieux, Châteauneuf.

Durée

- 1 à 3 ans pour accomplir tous les modules nécessaires.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou diplôme d'une école de culture générale ou titre équivalent et 2 ans de pratique professionnelle en ménage agricole;
- ou
- 6 ans de pratique professionnelle en ménage agricole;
- réussite des 9 modules obligatoires et des 2 modules à option.

Titre obtenu

- brevet fédéral de responsable de ménage agricole ou de paysanne.

Contenu

Modules obligatoires

- entretien du linge et de l'habitat;
- gestion de l'habitat;
- famille et société;
- jardinage;
- alimentation et préparation des repas;
- mise en valeur des produits;
- droit rural;
- comptabilité agricole;
- économie rurale.

Modules à option

2 modules à choix dans le domaine de la gestion ou dans celui des techniques agricoles.

Travail de brevet

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Autonomie et débrouillardise
- Esprit d'initiative
- Sens de l'accueil
- Résistance physique

Perspectives professionnelles

Le responsable de ménage agricole ou la paysanne peuvent exercer leur profession en tant que:

- exploitant-e;
- conseiller-ère en milieu rural (économie familiale);
- collaborateur-trice dans les différents secteurs d'un ménage collectif (internat, établissement hospitalier, etc.).

Perfectionnement

Le responsable de ménage agricole ou la paysanne peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par les organisations du monde du travail et par les établissements de formation;
- diplôme d'agrocommerçant-e ES, 2 ans à plein temps, Posieux;
- diplôme d'agrotechnicien-ne ES, 3 ans en emploi, Posieux;
- diplôme fédéral de paysanne, formation modulaire en emploi.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agriculteur CFC/Agricultrice CFC
- Agropraticien AFP/Agropraticienne AFP
- Employé en intendance AFP/Employée en intendance AFP
- Gestionnaire en intendance CFC/Gestionnaire en intendance CFC
- Maraîcher CFC/Maraîchère CFC
- Responsable du secteur hôtelier-intendance BF/Responsable du secteur hôtelier-intendance BF

Adresses

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF)
Ch. de Grassey 1
1110 Morges
Tél.: 021 557 90 90
<http://www.cemef.ch>

Commission romande d'examen professionnel de paysanne
AGORA
Av. Jordils 5
Case postale 1080
1001 Lausanne
Tél.: 021 614 04 77
<http://www.agora-romandie.ch>

FRI - Fondation rurale interjurassienne
Case postale 65
2852 Courtételle
Tél.: 032 420 74 20
<http://www.frij.ch>

Institut agricole de Grangeneuve (IAG)
Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire (CILA)
Métiers de l'intendance
Rte de Grangeneuve 4
1725 Posieux
Tél.: 026 305 56 00
<http://www.grangeneuve.ch>

Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF)
Secrétariat général
Laurstrasse 10
Case postale
5201 Brugg AG
Tél.: 056 441 1263
<http://www.landfrauen.ch>